

LE MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2005

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance régulière du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 7 septembre 2005, à 20 h 10 à laquelle sont présents:

Michel Tardif
Claude Auger
Gilles Gignac
Raymond Ménard
Sylvain Léger
Michel Dambremont
Joanne Mayer

Cécile Gauthier
Sylvie Hébert
Alexandre Iracà
Jacques D'Août
Jean-Marc Lavoie
Louise Vallières
Lucie A. Périard

Messieurs les commissaires Luc Maurice et Claude Benoît ont motivé leur absence.

Monsieur le commissaire Gilles A. Legault est absent.

Représentants du comité de parents:

Sylvain Charron

Marc Beaulieu

sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà

Assistent également à la séance :

Pierre Daoust, directeur général
Line Allaire, secrétaire générale
Yves Lafleur, directeur des ressources matérielles, financières et transport scolaire
Lucie Blais, chef de secrétariat

Le président déclare la séance ouverte et souligne les événements suivants :

- le décès de madame la commissaire Sylvie Bédard, de la circonscription # 13. Il souligne son implication dans la communauté et son positivisme pour mener ce lourd combat contre le cancer. Les commissaires observent une minute de silence en sa mémoire ;
- les commissaires ont pris acte de la démission de madame la commissaire Joanne Demers-Lemieux, de la circonscription # 16, lors du comité de travail du mercredi 31 août 2005. Des remerciements lui sont adressés pour son implication dans le monde scolaire. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses projets futurs ;
- la tenue d'élections scolaires partielles des circonscriptions 13 et 16, le dimanche 27 novembre 2005 ;
- une bonne rentrée scolaire aux élèves, aux parents et à l'ensemble du personnel de la Commission scolaire. Malgré les grèves sporadiques, la Commission scolaire entend maintenir la qualité des services auprès des élèves.

Parole aux commissaires :

- Monsieur le commissaire Michel Dambremont souhaite une bonne année scolaire aux élèves. Il rappelle aux citoyens du secteur Masson-Angers qu'il sera dans la course lors de l'élection municipale en novembre prochain.
- Monsieur le commissaire Raymond Ménard informe de la participation de plus de 500 jeunes à la 5^e édition du Mondial de la Ligue de soccer junior de la Petite-Nation. Cette activité se tiendra du 6 au 11 septembre 2005, à Papineauville. Félicitations aux bénévoles et aux parents.

Il souligne l'implication du camp SAJO par l'organisation de diverses activités éducatives auprès des jeunes. Leur engagement est grandement apprécié.

- Monsieur Marc Beaulieu, représentant du comité de parents, informe de la tenue prochaine des assemblées générales des parents pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire. Lors de ces rencontres, on procèdera à la formation des conseils d'établissement. Les parents sont invités à y participer.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 1 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 1^{ER} ET 15 JUIN 2005

RÉSOLUTION 2 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

QUE le procès-verbal du conseil des commissaires du mercredi 1^{er} juin 2005 soit adopté et que la secrétaire générale soit exemptée d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 3 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

QUE le procès-verbal du conseil des commissaires du mercredi 15 juin 2005 soit adopté et que la secrétaire générale soit exemptée d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION – REGROUPEMENT DES PARENTS DES RUES LA QUÉBÉCOISE, DE CONDÉ, ARIZONA, D'ALBION, DU CAIRE, DE KAMOURASKA, DE COURBEVOIE, DE BOUSSAC

Le président précise les modalités de fonctionnement reliées à une demande de révision d'une décision (art. 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.1.13-3)).

Le conseil des commissaires entend la partie demanderesse représentée par messieurs Stéphane Mayer et Marc Carrière.

Le conseil des commissaires entend la partie défenderesse représentée par le directeur général, monsieur Pierre Daoust.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 4 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE le conseil des commissaires ajourne la séance pour une période de trente minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 10.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 5 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE le conseil des commissaires revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 48.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 6 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Alexandre Iracà ;

QUE le conseil des commissaires ajourne la séance pour une période de quarante minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 50.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 7(2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE le conseil des commissaires revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 45.

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION – REGROUPEMENT DES PARENTS DES RUES LA
QUÉBÉCOISE, DE CONDÉ, ARIZONA, D'ALBION, DU CAIRE, DE KAMOURASKA, DE
COURBEVOIE, DE BOUSSAC
MAINTIEN DU TRANSPORT POUR UNE DURÉE D'UN MOIS – FORMATION D'UN COMITÉ
CONJOINT

RÉSOLUTION 8 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie ;

QUE la Commission scolaire maintienne le transport des élèves concernés pour une durée d'un mois afin de permettre la création d'un comité conjoint formé des principaux intervenants, à savoir des représentants de la Ville de Gatineau, le ministère des Transports du Québec, les parents concernés ainsi que la Commission scolaire ;

QUE le mandat dudit comité consiste à analyser les différents points reliés à la sécurité des élèves en ce qui a trait à l'utilisation du carrefour giratoire et de voir à mettre en place un programme d'éducation et de formation pour les élèves concernés.

RÉSOLUTION REJETÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Michel Dambremont, Alexandre Iracà, Joanne Mayer, Raymond Ménard

CONTRE : Jacques D'Août, Claude Auger, Cécile Gauthier, Michel Tardif, Gilles Gignac, Lucie A. Périard, Sylvie Hébert, Louise Vallières

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION – REGROUPEMENT DES PARENTS DES RUES LA QUÉBÉCOISE, DE CONDÉ, ARIZONA, D'ALBION, DU CAIRE, DE KAMOURASKA, DE COURBEVOIE, DE BOUSSAC- DEMANDE REJETÉE

RÉSOLUTION 9 (2005-2006)

Attendu la demande de révision (art. 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3)) déposée par le «Regroupement des parents des rues La Québécoise, de Condé, Arizona, d'Albion, du Caire, de Kamouraska, de Courbevoie, de Boussac» ;

Attendu que ladite demande vise à «réviser la décision d'interrompre le transport scolaire» pour les enfants touchés par ladite demande de révision ;

Attendu les termes du document produit par Me Richard M. LeBlanc et monsieur Stéphane Mayer soumis aux membres du conseil des commissaires ;

Attendu les termes du document produit par le directeur général, monsieur Pierre Daoust, soumis aux membres du conseil des commissaires ;

Attendu que le conseil des commissaires a entendu les parties et que ces dernières ont pu présenter leurs observations ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Claude Auger ;

Qu'après mûres délibérations, le conseil des commissaires rejette la présente demande de révision ;

QU'au motif de sa décision, le conseil des commissaires est d'avis que la sécurité des élèves touchés par la présente demande est conforme aux exigences en vigueur à la Commission scolaire, en matière de transport scolaire, et, par voie de conséquence, qu'il n'y a plus lieu d'appliquer, à compter de 2005-2006, le paragraphe 7.1 a) de la Politique relative au transport des élèves.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Michel Tardif, Claude Auger, Sylvie Hébert, Gilles Gignac, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Louise Vallières

CONTRE : Michel Dambremont, Sylvain Léger, Jean-Marc Lavoie, Alexandre Iracà

ABSTENTION : Joanne Mayer

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 10 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE le conseil des commissaires ajourne la séance pour une durée de quinze minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 23 heures.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 11 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE le conseil des commissaires revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 23 h 15.

Madame la commissaire Lucie A. Périard et monsieur Sylvain Charron, représentant du comité de parents ont quitté leur siège.

Nouvelles de la FCSQ : Dans le cadre des négociations avec le personnel des commissions scolaires, le président de la FCSQ souhaite un règlement à la satisfaction des parties.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – PÉRIODE ESTIVALE 2005- ADOPTION

RÉSOLUTION 12 (2005-2006)

Attendu les termes de la résolution 144 (2004-2005) ayant pour titre : «Mandat de gestion au directeur général - période estivale 2005» ;

Attendu les termes du rapport produit par le directeur général ;

Attendu les discussions lors du comité des ressources matérielles et financières du mercredi 24 août 2005 ;

Il est proposé par madame la commissaire Louise Vallières ;

QUE le document ayant pour titre : «Rapport du directeur général - résolution 144 (2004-2005): «Mandat de gestion au directeur général pour la période estivale 2005» soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL CADRE 2005-2006 – MODIFICATIONS

RÉSOLUTION 13 (2005-2006)

Attendu les termes de la résolution 60 (2004-2005) ayant pour titre : «Organisation administrative du personnel cadre 2005-2006 -adoption» ;

Attendu les termes de la résolution 70 (2004-2005) ayant pour titre : « Plan d'effectifs du personnel cadre 2005-2006-adoption» ;

Attendu que durant la période estivale 2005, le directeur général, en vertu des termes de la résolution 144 (2004-2005) ayant pour titre : «Mandat de gestion au directeur général pour la période estivale 2005», a procédé à des modifications au plan d'effectifs du personnel cadre 2005-2006 suivant les processus de sélection ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QUE le plan d'effectifs du personnel cadre 2005-2006 soit modifié comme ci-après énoncé:

- au centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, indiquer le nom de monsieur Charles Morin (effectif, le 22 août 2005) ;
- à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf, en remplacement de madame Sandra Laroche, indiquer le nom de madame Nancy Morin (effectif, le 29 août 2005) ;
- à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, en remplacement de madame Julie Fleurant, indiquer le nom de monsieur Stéphane Paquette (effectif le 22 août 2005) ;
- à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, en remplacement de madame Nancy Morin, indiquer le nom de monsieur Éric Sincennes (effectif le 23 août 2005).

QUE la résolution 70 (2004-2005) soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SEMAINE DE LA MARCHE 2005 EN OUTAOUAIS

RÉSOLUTION 14 (2005-2006)

Attendu que l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, avec la collaboration de Kino-Québec de la Direction de la santé publique de l'Outaouais, invite la Commission scolaire à déclarer la semaine du 1^{er} au 9 octobre 2005, Semaine de la marche 2005 en Outaouais ;

Attendu que l'objectif de cet événement régional est de promouvoir la marche à titre d'activité facile à pratiquer, accessible, en plus d'être familiale et communautaire;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées déclare officiellement la période du 1^{er} au 9 octobre 2005, Semaine de la marche 2005 en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLECTIONS SCOLAIRES PARTIELLES – NOVEMBRE 2005 – RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 15 (2005-2006)

Attendu qu'il y aura deux élections scolaires partielles à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le 27 novembre 2005 ;

Attendu les termes de l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires relativement à la fixation, par la Commission scolaire, du tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

Attendu que ledit tarif ne peut excéder celui fixé en vertu de la Loi électorale (L.R.Q., c.E-3.3.) et du Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

Attendu l'article 23 de la Loi sur les élections scolaires autorisant le président d'élection à nommer un secrétaire d'élection;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

- C de fixer le taux horaire de la rémunération du président à 34,21 \$ et celui de la secrétaire d'élection (directrice-adjointe) à 25,66 \$ en conformité avec l'échelle salariale en vigueur au 1^{er} juillet 2003 d'un attaché d'administration;

président d'élection

75 heures X 34,21 \$/heure, soit une rémunération de 2 565,75 \$

secrétaire d'élection (directrice-adjointe)

100 heures X 25,66 \$/heure, soit une rémunération de 2 566,00 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Michel Tardif, Claude Auger, Sylvie Hébert, Gilles Gignac, Raymond Ménard, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, Louise Vallières, Joanne Mayer

ABSENCES : Michel Dambremont, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL CADRE 2005-2006 – MODIFICATIONS

RÉSOLUTION 16 (2005-2006)

Attendu les termes de la résolution 60 (2004-2005) ayant pour titre : Organisation administrative du personnel cadre 2005-2006- adoption » ;

Attendu les discussions lors du comité de travail du conseil des commissaires le mercredi 31 août 2005 ;

Attendu l'accord du conseil des commissaires à l'égard de la création d'un poste de directeur adjoint au centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie ;

Attendu les consultations effectuées auprès de l'A.C.S.Q. et de l'A.D.É.O.Q. ;

Attendu la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE l'organisation administrative du personnel cadre pour 2005-2006 soit modifiée comme suit :

Centre	Poste
Relais de la Lièvre-Seigneurie	directeur adjoint ou directrice adjointe (1)

QUE la résolution 60 (2004-2005) soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Michel Tardif, Gilles Gignac, Raymond Ménard, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Jean-Marc Lavoie, Alexandre Iracà, Louise Vallières

CONTRE : Claude Auger, Michel Dambremont, Joanne Mayer, Sylvie Hébert

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC – REPRÉSENTANT POUR LA GESTION DES SERVICES ÉLECTRONIQUES – CLIC REVENU – AUTORISATION

RÉSOLUTION 17 (2005-2006)

Attendu que le Ministère du Revenu du Québec a mis de l'avant le système CLIC Revenu pour le paiement des remises au Ministère du Revenu ;

Attendu les exigences du Ministère du Revenu ;

Attendu la recommandation du directeur des ressources matérielles et financières et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

QUE le directeur des ressources financières soit identifié à titre de représentant autorisé par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour la gestion des services électroniques CLIC Revenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions relatives à la séance :

- Madame la commissaire Cécile Gauthier rappelle qu'en lien avec la Politique relative au transport des élèves (respect du 1.6 km) et la notion de sécurité, des élèves empruntent le pont Brady pour se rendre à l'école Saint-Laurent.
- Madame la commissaire Joanne Mayer réitère la volonté des membres du conseil des commissaires de collaborer avec le regroupement des parents des rues La Québécoise et avoisinantes.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE la séance du conseil des commissaires soit ajournée au mercredi 14 septembre 2005, à 19 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 23 h 30.

Alexandre Iracà,
Président du conseil des commissaires

Line Allaire,
Secrétaire générale

cc050907